



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Monsieur Martin Flügel
Président
Monbijoustrasse 8
3001 Berne

dossier traité par M. David Bourdin – 021 315 57 31
notre réf. IdAff 508263 – S.3-2024/35-em

Lausanne, le 19 décembre 2024

**Consultation sur le projet de modification de la loi fédérale sur le droit foncier rural
(mise en œuvre de la motion 22.4253 CER-E "Découplage du droit foncier rural de la
PA22+")**

Monsieur le Président,

Votre demande adressée le 27 septembre 2024 au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, relative à la procédure de consultation mentionnée en titre, à laquelle le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a invité l'Union des villes suisses à participer, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vous trouverez, ci-dessous, la position officielle de la Ville de Lausanne au sujet de ce projet de modification de la loi fédérale sur le droit foncier rural.

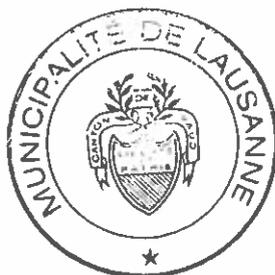
La Ville de Lausanne soutient l'Union des villes suisses qui demande de rejeter les propositions de modification des articles 62 et 64.

Pour toute question que vous seriez amené à nous poser au sujet de notre réponse à la consultation, nous vous invitons à contacter M. David Bourdin, chef de la Division « Domaines et patrimoine » au Service des parcs et domaines.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter